



Demande d'un Certificat de nationalité

Par **Cris 96**, le **14/09/2019** à **07:50**

Bonjour,

Je voulais savoir si je peux faire une nouvelle demande de CNF à cause de l'absence de réponse de l'administration pour un recours gracieux.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **14/09/2019** à **08:43**

Bonjour,

L'absence de réponse de l'Administration vaut, pour votre demande, un refus implicite. Voyez un avocat.

Par **youris**, le **14/09/2019** à **09:00**

bonjour,

si vous avez fait un recours, cela signifie que votre demande de CNF a été rejeté et que ce rejet a été motivé.

si vous faites une nouvelle demande de CNF dans exactement les mêmes conditions, il est probable que cette nouvelle demande soit également rejeté.

il vaut mieux faire un recours contentieux devant le TGI.

Salutations